

### alcool

## La vente doit être arrêtée

La FSPF recommande à tous les pharmaciens de cesser immédiatement toute dispensation d'alcool pur, même sur prescription.



Les Douanes estiment que la transposition en droit français de deux directives européennes par une ordonnance de 2001 « n'exonèrerait pas de droits l'alcool pur vendu aux particuliers ». Une interprétation qui vient contredire des documents datant, eux, de 1999 et qui autorisaient la vente d'alcool à usage médical et pharmaceutique avec une exonération des droits d'accises. Toujours selon les Douanes, « les flacons d'alcool à 90° en flacons de 125 ou 250 ml, fussent-ils prescrits

et fabriqués industriellement depuis de nombreuses années et dispensés à usage désinfectant, le sont en infraction au Code général des impôts », relate la FSPF. Cette dernière recommande donc à l'ensemble de la profession de suspendre « immédiatement et jusqu'à nouvel avis toute dispensation d'alcool pur, quel que soit le volume, même sur prescription médicale ». Seul l'alcool dénaturé ou modifié peut donc être remis au patient. En attendant des procédures claires à l'intention des pharmaciens et malgré une volonté de concertation de la FSPF, les contrôles des Douanes continuent. « Il appartient donc maintenant aux autorités de santé saisies par la FSPF de se prononcer sur ce dossier. » ■

Anne-Laure Mercier

#### NOTABENE

L'alcool modifié est contre-indiqué chez les nourrissons, les enfants ayant eu des convulsions et les personnes allergiques à la tartrazine.

### pharmacovigilance

## Champix : les charges s'accumulent

Déjà suspecté de provoquer des troubles de l'humeur et des envies suicidaires, voilà que Champix est accusé par l'agence américaine du médicament de pouvoir occasionner des effets cardiovasculaires chez les patients présentant déjà des troubles de cette nature, un avertissement qui va être ajouté à son RCP. Encore un mauvais point pour cette spécialité, deux semaines après que Xavier Bertrand ait décidé qu'elle ne serait plus remboursée dans le cadre du forfait de prise en charge d'aide au sevrage tabagique. ■

### contraception

## Un pas de plus vers la délivrance anonyme

Mi-mai, un rapport de Bérangère Poletti prônait un accès anonyme et gratuit à la contraception pour tous les mineurs (cf *Le Pharmacien* n°1231, p.22). Une note du Centre d'analyse stratégique, qui appuie le rapport de la députée UMP, recommande de charger les pharmaciens, à l'occasion de la délivrance d'une contraception d'urgence, de remettre aux femmes de moins de 25 ans un guide présentant l'ensemble des moyens contraceptifs et contenant un coupon pour un rendez-vous médical. ■

### FILD'ACTU

#### 17/06/11 MEDIATOR (1)

L'affaire Mediator n'a pas eu de conséquences sur les tendances de prescription de médicaments en France, estime Claude Le Pen, consultant pour IMS Health.

#### 17/06/11 HÔPITAL

Les CHU de Toulouse et Lille arrivent encore en tête de la 14e édition du palmarès des 50 meilleurs hôpitaux publics de métropole. Ce classement, publié hier par *Le Point*, est fermé par l'hôpital Nord de Marseille.

#### 16/06/11 MEDIATOR (2)

La Cour de cassation s'est opposée au regroupement à Paris de l'ensemble des procédures concernant le laboratoire Servier et ses dirigeants, ouvrant la voie à un premier procès pour « tromperie aggravée » à Nanterre au printemps 2012.

#### 15/06/11 MEDIATOR (3)

La mission d'information de l'Assemblée nationale consacrée au Mediator a adopté 55 recommandations pour rénover le circuit du médicament et le système de pharmacovigilance en France. Ce rapport sera rendu public le 22 juin.

#### 15/06/11 VIGILANCE

Les patients et les associations de patients peuvent désormais faire des déclarations de pharmacovigilance : l'Afssaps a mis en ligne un formulaire et un guide d'utilisation à destination des patients, consultables [ICI](#).

#### 14/06/11 CSMF

La Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) « exige une refonte des procédures d'information et de communication en cas de retrait de médicaments ». Le syndicat reproche à l'Afssaps d'« ignorer les médecins » lorsqu'elle annonce le retrait d'une spécialité.

#### 10/06/11 ÉPIDÉMIE

Des graines germées produites en Allemagne sont bien à l'origine de l'épidémie de diarrhées qui a fait 30 morts en Europe. Concombres, tomates et salades sont donc innocents.